

Téléphone : 02 54 80 94 13
Télécopie : 02 54 80 89 96

***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2012***

L'An deux mil douze, le vingt et un mars, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., BESSE T, THUILLIER J Cl,
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etait absent : Mr NERACOU LIS F, excusé.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Thierry BESSÉ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Mars 2012

Nb de membres en exercice : 09 Nb de membres présents : 08 Nb de votants : 08

POUR : 07 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2011 qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2011 s'élèvent au total à 313 630,49 €, les dépenses de fonctionnement 2011 étant de 221 594,14 €, il ressort un excédent de clôture de 92 036,35 €.

Section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 58 299,73 € et les dépenses à 79 396,93 €, avec un reste à réaliser en dépenses de 42 500 € et en recettes de 7 764 €, soit un besoin de financement d'investissement de 55 833,20 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011 comme suit :

* 55 834 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2011 et les travaux 2012.

* 36 202,35 € en report à la section de fonctionnement du B.P. 2012.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2012 comme suit :

Section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 301 011 €

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 270 148 €.

IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Considérant le plan de financement des travaux d'assainissement engagés en 2011 et l'impact financier sur la fiscalité directe locale sur trois ans, présentés à la population lors de la réunion publique du 22 Janvier 2011 ;

➤ **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition directe locale 2011 pour l'année 2012 comme suit :

- **Taxe d'habitation** : de 13,67 % à **14,10 %** soit un produit de 32 712 €

- **Taxe foncier bâti** : de 21,55 % à **22,24 %** soit un produit de 33 716 €

- **Taxe foncière non bâti** de 50,87 % à **52,49 %** soit un produit de 30 654 €

soit un produit fiscal attendu global de 97 082 € pour l'année 2012.

SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2011

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 22 363,67 € et les recettes s'élèvent à 70 203,42 € soit un excédent d'exploitation de 47 839,75 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 936,28 € et les recettes à 84 588,64 € soit un excédent d'investissement de 80 652,36 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2011 comme suit :

* 20 000 € au C/1068 du B.P. 2012

* le solde disponible soit 27 839,75 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2012.

* L'excédent d'investissement de 80 652,36 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2012.

Vote du budget primitif d'AEP 2012

Section d'exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 67 800 €.

Section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 123 115 €.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2011

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 11 232,21 € et les recettes s'élèvent à 51 623,87 € soit un excédent d'exploitation de 40 391,66 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 519 037,90 € et les recettes à 357 769,31 €, avec un reste à réaliser en dépenses de 39 200 € et en recettes de 174 300 € soit un besoin d'investissement de 26 168,59 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2011 comme suit :

* 26 169 € au C/1068 pour financer le besoin de financement 2011 reporté en 2012 de la section d'investissement ;

* le solde disponible soit 14 2220,66 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2012.

* le besoin de financement de 26 168,59 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2012.

Vote du budget primitif Assainissement 2012

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 71 901 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 235 090 €.

BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2011

Section d'exploitation, aucune dépense et recette n'a été enregistrée en 2011.

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 377,75 € et les recettes à 377,75 € soit un déficit d'investissement de 0 €.

Vote du budget primitif lotissement 2012

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 19 679 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 10 479 €.

QUESTIONS DIVERSES

Etang communal

Deux devis sont présentés à l'assemblée pour le curage de l'étang communal qui n'a pas été nettoyé depuis plus de 30 ans.

Devis VASSEUR, Pisciculteur de Beaumont Les Autels, comprenant l'enlèvement du poisson avec stockage dans leur pisciculture, le pompage de l'eau et le curage de l'étang sans le transport des boues, pour un montant de 6 500 € HT.

Devis LEROY de Souday dont la prestation comprend seulement le curage pour un montant de 5 250 € HT sans le transport des boues.

Le devis de la Pisciculture VASSEUR est retenu pour un montant de 6 500 € HT. Mr Olivier ROULLEAU se charge de contacter l'exploitant des terres agricoles proches de l'étang pour l'épandage des boues. Nécessité de trouver des bennes agricoles ou des camions de travaux publics pour le transport des boues.

Lavoir communal

Monsieur Le Maire présente le devis de l'Entreprise Jean-Michel PANNIER pour la restauration de la toiture s'élevant à 3 895 €. Une réflexion est engagée pour la restauration du bardage. Se renseigner des possibilités de subventions pour l'ensemble des travaux. Une décision sera prise ultérieurement pour la réparation de la toiture.

Restaurant 1, Pl de la Poste

Accord pour la construction d'une cloison à l'intérieur des toilettes pour permettre de créer un SAS. Le devis de l'Entreprise REBOUL est retenu pour un montant de 354,20 € HT.

Gouttières Mairie

Le devis de l'entreprise PANNIER s'élevant à 2 080 € HT est retenu pour remplacer les gouttières de la façade avant de la Mairie.

Sécurisation du bourg

La commission de la voirie est chargée d'étudier les possibilités de limitation de la vitesse à 30 km/h dans le bourg.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
J. RONCIER.